

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 04 Avril 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatre Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 28 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution du marché pour le nettoyage des plages de Propriano avec un engin mécanisé 2025-2027.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 8 janvier 2025 pour le nettoyage des plages de Capu Laurosu, Portigliolo, Puraja, Scoglio longo et Mancinu avec un engin mécanisé.

Une seule offre a été déclarée recevable. Il s'agit de l'offre de la SAS E.T.A.F I MARTINI, représentée par Monsieur ROUSSEL Sylvain, sise : I Martini à Santa Maria Figaniella (20143), pour un montant de : 38 300 € H.T. soit : 45 960 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer le marché relatif au nettoyage des plages.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 à l'article 61521.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 07.04.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 07.04.2025

Fait à PROPRIANO, le 04 Avril 2025

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250404-2025-029B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

